

Informations municipales

Conseil Municipal du 15 novembre 2011 : Enfance, Médiathèque et restauration de l'église Saint Sylvestre

Après compte rendu des actes du Maire, le Conseil adopte la **décision modificative** de fin d'année.

Les charges générales diminuent de 5 400.00 €, les charges de personnel augmentent de 10 000.00 € tandis que les recettes de fonctionnement supplémentaires constatées s'élèvent à 56 800.00 €. En investissement, les crédits diminuent de 9 100.00 €.

Le Conseil admet **en non valeur d'une créance** inférieure au seuil de recouvrabilité du comptable public puis décide de **revaloriser la participation communale à l'association « Comm'Une Aventure »** qui organise des stages sportifs à destination des enfants et des adolescents. La participation de la commune qui passe de 7.20 € à 10.20 € par jour et par enfant permet aux jeunes de Solaize de bénéficier à des tarifs avantageux d'activités variées.

La venue de jeunes anglais footballeurs, dans le cadre des échanges internationaux, en avril dernier, a été une réussite. Pour intensifier ces échanges, le club de foot de Solaize prévoit à son tour d'emmener une vingtaine d'enfants en Angleterre. Le conseil apporte son aide au déplacement des enfants, dirigeants, entraîneurs et encadrants bénévoles, en attribuant une **subvention exceptionnelle au FCSSR** de 2 000 €.

Le Conseil approuve ensuite la prorogation d'un an par avenant, de la convention au **Comité Social du personnel de la Communauté Urbaine du Grand Lyon**. Cette convention permet de proposer des actions en faveur du personnel des communes du Grand Lyon

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Le Conseil décide donc de passer une **convention avec le Centre de Gestion** de la fonction publique territoriale du Rhône afin que soit assurée la fonction d'inspection **en matière d'hygiène et sécurité**

Certains bénévoles de la médiathèque effectuent très ponctuellement des déplacements dans le cadre de formations, rendez-vous ou réunions. Il est décidé que les bénévoles **qui ont signé la charte « Bibliothécaire volontaire à la médiathèque »** puissent utiliser leur véhicule personnel, et que la commune leur octroie une **indemnité kilométrique** dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La régulation des collections de la médiathèque est décidée. Les modalités d'élimination des documents qui n'ont plus leur place au sein des collections de la médiathèque sont présentés : mauvais état physique, contenu obsolète, faible rotation par exemple. Le détail de ce travail sera examiné et validé lors de la prochaine réunion de la commission culture.

ERDF intervient régulièrement sur les réseaux électriques pour des travaux qui entraînent des coupures de courant. ERDF souhaite pouvoir prévenir les habitants par internet ou par sms et propose au Conseil qui l'accepte, une **Convention de partenariat « Service Prévenance Travaux »**.

La question de l'énergie est abordée par le Grand Lyon depuis longtemps mais est traitée de manière fragmentée car ses compétences juridiques actuelles sont limitées. Le Grand Lyon souhaite étendre ses compétences : **aux actions de "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie" ainsi qu'à l'élaboration d'un schéma directeur réseau de chaleur d'agglomération**.

Le Conseil approuve ce transfert de compétences qui s'opère sans transfert de charges.



Un architecte du Patrimoine a été désigné en 2009 pour concevoir un projet global de **restauration de l'église Saint Sylvestre** extérieur et intérieur. Il a mis en avant la fragilité de l'édifice : fissures, érosion des pierres d'angles et d'ornement, ouvertures non étanches, dommages liés au développement racinaire d'arbres plantés trop près des façades, remontées d'humidité sur les murs rongant la maçonnerie.

Compte tenu de l'état sanitaire du bâtiment et de l'enveloppe financière conséquente de ces travaux (681 000 €ht soit plus de 800 000 €ttc), il est avant tout nécessaire d'intervenir pour consolider et assainir l'ouvrage. Les travaux porteront donc essentiellement sur le clos de l'édifice, en 2 tranches : le beffroi et le reste des façades de l'édifice. Ils se dérouleront sur 2012 et 2013.

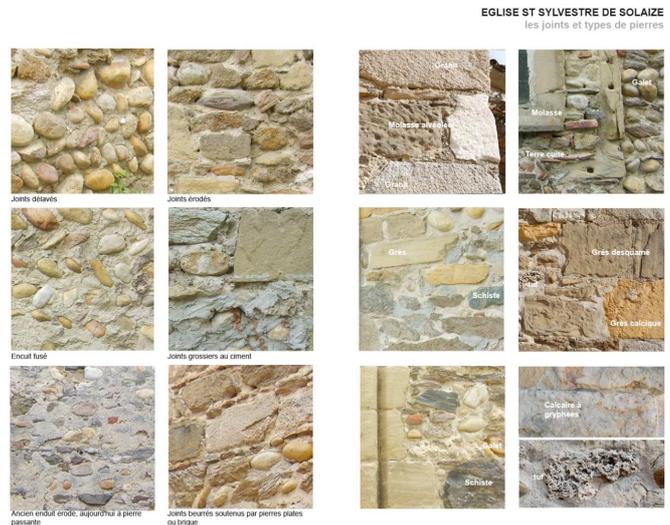
L'aménagement intérieur de l'entrée sera tout de même effectué pour améliorer l'accueil des paroissiens et marquer la volonté de l'équipe municipale de mener le projet à bien dans sa globalité.

Des tranchées pour assainir les pieds de façades sont prévues. Une partie des végétaux sera donc enlevée au printemps 2012. Les abords de l'église seront réaménagés en 2013.

Cinq lots sont prévus :

- Lot 1 - échafaudages - maçonnerie - pierre de taille
- Lot 2 - charpente - couverture - zinguerie
- Lot 3 - menuiseries bois
- Lot 4 - serrurerie - vitraux
- Lot 5 - électricité - courants forts courants faibles

Il est décidé de lancer la procédure.



IMPORTANT : Une réunion d'information sur le projet de restauration de l'Eglise est prévue le 20 décembre - salle C de la médiathèque à 14H en présence de l'architecte et du curé de la paroisse. Venez nombreux.

Commission scolaire et sociale

La commission vous rappelle les **animations en médiathèque pour les tout-petits (jusqu'à 3 ans)** et vous informe de l'horaire de ces animations : les 23 décembre, 24 février, 20 avril, 29 juin, 27 juillet de 10h à 10h45.

Commission cadre de vie : hiver et neige

Tous les ans, de mi-novembre à mi-mars, les collectivités se mobilisent pour faire face aux chutes de neige. Dès les premiers flocons, un plan d'actions est mis en œuvre. L'Etat assure le déneigement des autoroutes, le Département, celui des voies départementales et le Grand Lyon, celui des voies de circulation automobile, des trottoirs devant les espaces publics, ponts, espaces publics qui bordent les immeubles et lieux publics

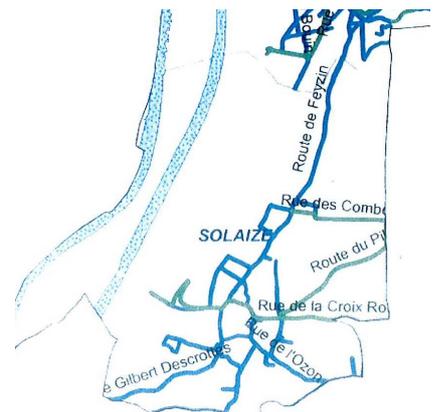
Des priorités de déneigement sont prévues :

En vert, priorité 1 : déneigement dans les 4 heures

En bleu, priorité 2 : déneigement dans les 6 à 8 heures suivant l'intensité

Attention ! A savoir :

- > Le déneigement des trottoirs, voies privées, lotissements ne sont pas sous la responsabilité des collectivités mais des riverains (habitants, commerçants). Si la surface est trop grande, contactez une entreprise locale.
- > Les coffres à sel sur la voie publique sont réservés au personnel Grand Lyon. Vous ne devez pas les utiliser !
- > Pour connaître l'avancement du déneigement, Standard spécial neige : 04 78 95 88 44



Informations des particuliers

Recherche personne pour soutien scolaire niveau 3° sur SOLAIZE Tél. 06 22 14 23 74